

Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Vers un Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations

Déclaration du groupe Outre-mer

Il est des inventions qui, à l'époque étaient considérées comme des progrès techniques mais on était loin d'imaginer qu'elles présageaient un désastre environnemental. C'est entre autres le cas du plastique qui s'est installé dans nos sociétés en développement comme un élément incontournable. Ces propriétés et son utilité ont considérablement changé nos modes de vie depuis presque 120 ans ce qui explique le niveau exceptionnel de production mondiale soit plus de 350 millions de tonnes par an.

Pourtant notre consommation excessive a un coût pour l'environnement. Comment saurait-elle autrement lorsque tous les jours 15 tonnes de déchets plastiques sont déversées dans les Océans.

Du fait de leur situation géographique et de la richesse de notre biodiversité, le sujet des pollutions aux plastiques prend une acuité toute particulière dans les territoires ultramarins. Entourés ou bordés d'océans avec un riche patrimoine maritime et aquatique notamment composé de lagons, récifs coralliens ou de mangroves qui regorgent des espèces endémiques, cette pollution représente une préoccupation supplémentaire pour nos territoires.

Comme le groupe le rappelle singulièrement, cette situation est d'autant plus alarmante que les Outre-mer sont déjà confrontés aux effets du changement climatique et aux diverses pollutions liées aux activités humaines. Aussi, par les courants marins, le plastique s'accumule en zone côtière, mais aussi dans les tourbillons océaniques ce qui les expose davantage à cette pollution.

De plus, les scientifiques observent une nette augmentation de l'ingestion de plastiques par les oiseaux, les cétacés et les tortues dont la corrélation avec l'augmentation du nombre de macroparticules de plastiques dans les eaux marines n'est plus à démontrer. La disparition de ces espèces est une perte irréparable qui ne saurait être compensé, même par les politiques ou initiatives les plus ambitieuses.

En se référant au rapport du Sénat sur la gestion des déchets dans les Outre-mer, on peut également craindre une aggravation de cette situation. Car en effet, ils ont mis en exergue « les lacunes et les retards majeurs » en matière de traitement des déchets. Ainsi, les Outre-mer sont en décalage :

- Le taux moyen d'enfouissement des déchets s'élève à 67% contre 15% dans l'Hexagone ;
- Le taux de valorisation des déchets est faible ;
- La valorisation énergétique est quasi-nulle.

Si la Nouvelle-Calédonie du fait de ses compétences, a adopté une loi de pays interdisant la mise sur le marché de divers produits en matière plastique, bien des efforts et des sensibilisations restent à faire dans les autres territoires.

Les territoires ultramarins sont en première ligne face aux pollutions par le plastique. Dès lors sa voix ne doit pas se perdre dans les négociations d'un traité international. Par conséquent, il est impératif de consacrer une place particulière aux régions ultrapériphériques dans les Forum des parties prenantes.

Le groupe des Outre-mer a voté l'avis.